

# CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 25/19

## UTILISATION DES MESSAGES D'AUTORISATION DE ROUTE DES SERVICES DE COMMUNICATIONS CONTRÔLEUR-PILOTE PAR LIAISON DE DONNÉES DANS LA RÉGION D'INFORMATION DE VOL D'EDMONTON

### Introduction

Les communications contrôleur-pilote par liaison de données (CPDLC) sont utilisées dans la région d'information de vol (FIR) d'Edmonton depuis 2012. À compter du 15 août 2019 ou peu après, la gamme des messages des CPDLC disponibles sera élargie pour inclure les messages contenant des autorisations de route. Les contrôleurs de la circulation aérienne d'Edmonton seront en mesure d'accepter les demandes de routes par CPDLC formulées par les pilotes et transmettre par liaison montante l'autorisation appropriée à l'aide des données du système de gestion de vol (FMS), réduisant ainsi le risque d'erreurs de relecture/réécoute et de transposition.

### Plan de mise en œuvre

La mise en œuvre des messages d'autorisation de route des CPDLC se fera en deux étapes, chacune étant annoncée par NOTAM avant son lancement.

#### Étape 1 – Demandes de routes transmises par les pilotes

Les pilotes peuvent formuler l'une ou l'autre des demandes d'autorisation de route suivantes :

DM24 DEMANDE [*autorisation de route*]

ou

DM59 DÉVIATION VERS [*position*] VIA [*autorisation de route*]

Les contrôleurs de la circulation aérienne répondront comme suit à une DM24, le cas échéant :

UM79 AUTORISÉ POUR [*position*] VIA [*autorisation de route*]

ou

UM80 AUTORISÉ [*autorisation de route*]

ou

UM83 À [*position*] AUTORISÉ [*autorisation de route*]

Les pilotes doivent répondre au message d'autorisation de route en donnant l'une ou l'autre des réponses suivantes :

DM0 WILCO

ou

DM1 UNABLE

ou

DM2 STANDBY

## Étape 2 – Autorisations de route données par le contrôleur

Les contrôleurs de la circulation aérienne peuvent demander une autorisation de route à des fins d'espacement, pour éviter un espace aérien réglementé ou pour d'autres besoins opérationnels.

Les contrôleurs de la circulation aérienne peuvent donner l'une ou l'autre des autorisations de route suivantes :

UM79 AUTORISÉ POUR [position] VIA [autorisation de route]

ou

UM80 AUTORISÉ [autorisation de route]

ou

UM83 À [position] AUTORISÉ [autorisation de route]

Les pilotes doivent répondre au message d'autorisation de route en donnant l'une ou l'autre des réponses suivantes :

DM0 WILCO

ou

DM1 UNABLE

ou

DM2 STANDBY

La mise en œuvre de l'étape 2 est prévue trois ou quatre semaines après l'étape 1.

## Procédures des pilotes

Si le pilote reçoit une autorisation qui peut être automatiquement chargée dans le FMS, il doit la charger dans le FMS et l'examiner avant de répondre par « DM0 WILCO ».

**Nota :** Pour de plus amples renseignements sur les procédures de pilotage applicables aux messages de liaison montante comportant des données pouvant être chargées par le FMS, se reporter au paragraphe 4.3.5 du document 10037 sur les liaisons de données opérationnelles dans le monde (GOLD, ou *Global Operational Data Link*) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

## Vérification de la route

Pour atténuer les erreurs causées par les pilotes qui ne réussissent pas à charger ou à exécuter rapidement les nouvelles autorisations de route, les contrôleurs peuvent vérifier la nouvelle route au moyen de rapports de surveillance dépendante automatique - contrat (ADS-C), ou en transmettant un message « UM137 CONFIRMER ROUTE ASSIGNÉE ». À ce message, les pilotes doivent fournir la réponse « DM40 ROUTE

**Nota :** Certains aéronefs sont incapables de transmettre la confirmation « DM40 ROUTE ASSIGNÉE [autorisation de route] » en raison de contraintes du système. Dans un tel cas, les pilotes doivent répondre par le message à structure libre « UNABLE TO SEND ROUTE » (impossible de transmettre la route).

## Personne-ressource

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA  
77, rue Metcalfe  
Ottawa (Ontario) K1P 5L6  
À l'attention de : Noel Dwyer, gestionnaire national  
Réglementation et procédures internationales

Tél. : 613-563-7211  
Courriel : [noel.dwyer@navcanada.ca](mailto:noel.dwyer@navcanada.ca)



James Ferrier  
Directeur, Gestion de l'information aéronautique